

GROUPE SOCIETE GENERALE

ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES AU 30 JUIN 2023

AVIS D'EXAMEN LIMITÉ DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES AU 30 JUIN 2023

Mesdames et Messieurs les actionnaires de l'Union Internationale de Banques - UIB INTRODUCTION

INTRODUCTION

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale du 16 Avril 2021 et en application des dispositions de l'article 21 bis de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une revue limitée des états financiers intermédiaires de l'Union Internationale de Banques «
UIB », arrêtés au 30 juin 2023, et faisant apparaitre à cette date des capitaux propres positifs de 880 827 KDT y compris un résultat bénéficiaire de 57 785 KDT. Nous avons effectué un examen limité du bilan et de l'état des engagements hors bilan de l'Union Internationale de Banques « UIB », arrêtés au 30 juin 2023, ainsi que de l'état de résultat, de l'état des flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Les organes de direction et d'administration sont responsables de l'établissement et de la présentation sincère de cette information financière intermédiaire conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie. Notre responsables de l'explissement et de la présentation sont responsabilité est d'exprimer une conclusion sur cette information financière intermédiaire sur la base de notre examen limité.

lous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières ntermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures naalytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est substantiellement inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous personnes responsables des disconsidations pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

SUI la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de l'Union Internationale de Banques « UIB », au 30 Juin 2023, ainsi que de sa performance financière et des flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

OBSERVATION

Nous attirons votre attention sur la note aux états financiers 12 « Autres passifs » qui indique ce qui suit :

• la banque a subi, courant l'exercice 2022, un contrôle social mené par les services de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale et couvrant la période allant du 1er Janvier 2019 au 31 Décembre 2021, dont les derniers résultats ont été notifiés le 23 Janvier 2023, réclamant à la banque a nomblément de contribution sociale à hauteur de 7 400 KTND, dont 2 065 KTND de pénalités. Faisant suite à ces redressements, la banque a contesté certains chefs de redressement évoqués par les services de contrôle de la CNSS. A ce dit îre, une provision pour irsques a été constituée pour un montant de 2 275 KTND. Les procédures liées à ce contrôle étant toujours en cours, l'impact ne peut être estimé de façon définitive que lors de la clôture de l'affaire.

• La banque a requ, en 2023, une notification d'un jugement par détaut condamnant solidairement l'UIB à payer un montant de 5 075 KTND à titre d'amende. La banque a initié un recours en opposition, et a constitué une provision d'égal montant en couverture du risque inhérent à cette affaire.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Tunis, le 06 septembre 2023

FINOR Walid BEN SALAH

Les commissaires aux comptes

AMC Ernst & Young Noureddine HAJJI

BILAN ARRÊTÉ AU 30 JUIN 2023 (CHIFFRES PRÉSENTÉS EN MILLIERS DE DINARS)

		NOTES	30 juin 2023	30 juin 2022	31 Décembre 2022
ACTI	=				
AC1	Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	1	118 511	148 698	95 996
AC2	Créances sur les étabilssements bancaires et financiers	2	228 717	111 481	142 225
AC3	Créances sur la clientèle	3	6 424 249	6 016 049	6 377 728
AC4	Portefeuille-titres commercial	4	93 083	28 870	93 236
AC5	Portefeuille d'investissement	5	386 167	348 137	364 508
AC6	Valeurs immobilisées	6	68 401	64 257	67 401
AC7	Autres actifs	7	75 186	61 480	66 090
	TOTAL ACTIFS		7 394 314	6 778 972	7 207 184
PASS	IF				
PA1	Banque Centrale et CCP	8	7		-
PA2	Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	9	4 723	5 975	5 800
PA3	Dépôts et avoirs de la clientèle	10	6 034 863	5 460 010	5 877 115
PA4	Emprunts et ressources spéciales	11	229 619	279 466	252 962
PA5	Autres passifs	12	244 275	247 872	220 730
	TOTAL PASSIFS		6 513 487	5 993 323	6 356 607
CAPI	TAUX PROPRES				
CP1	Capital		172 800	172 800	172 800
CP2	Réserves	13	649 375	543 296	543 262
CP5	Résultats reportés		867	2 343	2 343
CP6	Résultat de l'exercice		57 785	67 210	132 172
	TOTAL CAPITAUX PROPRES	14	880 827	785 649	850 577
	TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		7 394 314	6 778 972	7 207 184

ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN ARRÊTÉ AU 30 JUIN 2023 (CHIFFRES PRÉSENTÉS EN MILLIERS DE DINARS)

		NOTES	30 Juin 2023	30 Juin 2022	31 Décembre 2022
PASS	IFS ÉVENTUELS				
HB1	Cautions, avals et autres garanties données	15	690 792	681 411	695 894
HB2	Crédits documentaires	16	301 581	363 598	397 751
	TOTAL DES PASSIFS ÉVENTUELS		992 373	1 045 009	1 093 645
ENGA	GEMENTS DONNÉS				
HB4	Engagements de financements donnés	17	170 534	119 877	185 365
HB5	Engagements sur titres		7 350	7 350	7 350
	TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNÉS		177 884	127 227	192 715
ENGA	GEMENTS REÇUS				
HB7	Garanties reçues	18	2 369 647	2 197 888	2 392 032
	TOTAL DES ENGAGEMENTS REÇUS		2 369 647	2 197 888	2 392 032

ÉTAT DE RÉSULTAT PÉRIODE DU 1^{er} JANVIER AU 30 JUIN 2023 (CHIFFRES PRÉSENTÉS EN MILLIERS DE DINARS)

		NOTES	Du 1 ^{er} Janvier au 30 Juin 2023	Du 1 ^{er} Janvier au 30 juin 2022	Du 1 ^{er} Janvier au 31 Déc. 2022
		NOTES	2023	2022	2022
PRODU	JITS D'EXPLOITATION BANCAIRE				
PR1	Intérêts et revenus assimilés	19	310 669	252 669	540 473
PR2	Commissions (en produits)	20	80 282	77 546	157 455
PR3	Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	21	18 098	16 224	37 236
PR4	Revenus du portefeuille d'investissement	22	14 735	13 635	27 700
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE		423 784	360 074	762 864
CHARG	GES D'EXPLOITATION BANCAIRE				
CH1	Intérêts courus et charges assimilées	23	(163 492)	(121 636)	(264 168)
CH2	Commissions encourues	24	(4 434)	(3 469)	(7 846)
	TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE		(167 926)	(125 105)	(272 014)
	PRODUIT NET BANCAIRE		255 858	234 969	490 850
PR5-CH4	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	25	(28 763)	(14 082)	(37 366)
PR6-CH5	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	26	12	(62)	(26)
PR7	Autres produits d'exploitation		125	92	338
CH6	Frais de personnel	27	(93 954)	(84 353)	(173 327)
CH7	Charges générales d'exploitation	28	(28 580)	(26 482)	(53 987)
CH8	Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisation	s	(5 148)	(5 461)	(12 572)
	RÉSULTAT D'EXPLOITATION		99 550	104 621	213 910
PR8-CH9	Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires		111	223	254
CH11	Impôt sur les bénéfices	29	(41 876)	(37 634)	(81 992)
RÉSULTA	T DES ACTIVITÉS ORDINAIRES		57 785	67 210	132 172
	RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		57 785	67 210	132 172
	RÉSULTAT PAR ACTION (EN DT)	31	1,672	1,945	3,824

ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE PÉRIODE DU 1er JANVIER AU 30 JUIN 2023 (CHIFFRES PRÉSENTÉS EN MILLIERS DE DINARS)

NOTE	Du 1 ^{er} Janvier S au 30 Juin 2023	Du 1 ^{er} Janvier au 30 Juin 2022	Du 1er Janvier au 31 Déc.2022
FLUX D'EXPLOITATION			
Produits d'exploitation bancaires encaissés	407 987	348 746	727 546
Charges d'exploitation bancaires décaissées	(171 780)	(135 768)	(288 142)
Dépôts/retrait de dépôts des établissements bancaires	3	3 204	(1)
Dépôts/retrait de dépôts des autres établissements financiers	2 500	(6 500)	(4 500)
Prêts, Avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle	(68 150)	(82 104)	(439 594)
Dépôts/retrait de dépôts de la clientèle	153 665	47 624	463 503
Titres de placements, titres de transaction	-	11	(64 989)
Sommes versées au personnel et créditeurs divers	(102 019)	(92 518)	(202 369)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	3 751	16 165	(41 103)
Impôts sur les bénéfices	(49 182)	(44 265)	(80 764)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation	176 775	54 595	69 587
FLUX D'INVESTISSEMENT			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement	11 759	13 879	25 889
Acquisition / Cession portefeuille d'investissement	(18 671)	(7 735)	(22 016)
Acquisition / Cession immobilisations	(6 150)	(4 390)	(14 613)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement	(13 062)	1 754	(10 740)
FLUX DE FINANCEMENT			
Emission / Remboursement d'emprunts	(27 606)	(47 926)	(75 485)
Augmentation / diminution ressources spéciales	4 054	(1 211)	838
Dividendes versés	(27 648)	(24 192)	(24 192)
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement	(51 200)	(73 329)	(98 839)
Variation des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période	112 513	(16 980)	(39 992)
Liquidités et équivalents de liquidités début de l'exercice	219 616	259 610	259 610
Liquidités et équivalents de liquidités fin de l'exercice 32	332 130	242 630	219 616

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS ARRÊTÉS AU 30 JUIN 2023

RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION ET DE PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 30 Juin 2023 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, et notamment les normes comptables (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires et applicables à partir du 1er Janvier 1999.

MÉTHODES COMPTABLES APPLIQUÉES

Les états financiers de l'Union Internationale de Banques sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

PRISE EN COMPTE DES INTÉRÊTS ET AGIOS

Les intérêts et agios courus au cours de l'exercice et non encore encaissés à la date de clôture sont comptabilisés parmi les produits de l'exercice lorsqu'ils concernent les clients classés parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sur la base de la classification des créances telle qu'arrêtée à la date de clôture.

Toutefois, en vertu de l'article 2 de la circulaire BCT N° 2012-02, les établissements de crédit ne doivent pas incorporer dans leurs produits les intérêts demeurés impayés à la date du rééchelonnement et relatifs aux engagements courants et ceux nécessitant un suivi particulier (classe B1) ayant fait l'objet de rééchelonnement dans le cadre de la circulaire N° 2011-04.

Les intérêts et agios courus et non encaissés relatifs à des créances classées parmi les "actifs incertains" (classe B2) ou parmi les "actifs préoccupants" (classe B3) ou parmi les "actifs compromis" (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en intérêts et agios réservés et non en produits.

Pour l'arrêté des comptes au 30 Juin 2023, et au sens de la circulaire 91 - 24, la réservation des intérêts et agios relatifs à des créances classées B2, B3 ou B4 a été faite sur la base de la classification des créances telle qu'arrêtée à cette date.

Pour ces actifs, la banque n'a incorporé dans ses résultats que les intérêts (ou produits) qui ont été effectivement supportés par le débiteur. Tout intérêt (ou produit), précédemment comptabilisé mais non payé, est déduit des résultats.

Dans un souci de prudence, les règlements des échéances des crédits, dans le système d'information Delta mis en place en 2006, sont affectés prioritairement au paiement du capital puis aux intérêts.

Le même traitement comptable a été adopté après la migration au nouveau système d'information Amplitude et ce, à partir de juillet 2019.

EVALUATION DES ENGAGEMENTS ET DES PROVISIONS Y AFFÉRENTES

PROVISIONS INDIVIDUELLES

La classification et l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes sont effectuées conformément à la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire N° 99-04 du 19 mars 1999, la circulaire N° 2001-12 du 4 mai 2001, la circulaire N°2012-09 du 29 juin 2012 et la circulaire N°2013-21 du 31 décembre 2013.

Les classes de risque sont définies de la manière suivante :

- A Actifs courants
- B1 Actifs nécessitant un suivi particulier
- B2 Actifs incertains
- B3 Actifs préoccupants
- B4 Actifs compromis
- Les taux de provisions par classe de risque appliqués au risque net non couvert sont les suivants :
- B2 Actifs incertains

- B3 Actifs préoccupants B4 - Actifs compromis

- La circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2013-21 du 31 décembre 2013 a instauré une obligation pour les établissements de crédit de constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :
- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

On entend par risque net, la valeur de l'actif après déduction :

- des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit ;
- des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée ; - des provisions constituées conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24.
- En application de ces dispositions, la banque procède, à la clôture de chaque exercice, à l'évaluation exhaustive de ses engagements et des risques qui y

PROVISIONS COLLECTIVES

Jusqu'à la clôture de l'exercice 2010, seules les règles de classification des actifs et de couverture des risques édictées par le circulaire n° 91-24 du 17 Décembre 1991, étaient applicables. En 2011 et suite aux évènements post révolution qu'a connus le pays, les règles ci-dessous ont été adoptées en vertu de la circulaire n° 2011-04 du 12 Avril 2011 relative aux mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques affectées par les retombées des évènements survenus qui prévoit notamment ce qui suit :

- Le rééchelonnement des échéances échues ou à échoir au cours de la période allant du 1er Décembre 2010 jusqu'au 31 Décembre 2011 ainsi que les utilisations additionnelles en crédits de gestion pour faire face à la situation exceptionnelle post-révolution;
- Les rééchelonnements ainsi réalisés ne doivent donner lieu ni à la classification du client concerné en classes 2, 3 ou 4, ni à la révision de sa classification au 31 décembre 2010.

Par ailleurs et en application des dispositions de la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012, les établissements de crédit ne doivent pas incorporer dans leurs produits les intérêts demeurés impayés à la date du rééchelonnement et relatifs aux engagements courants (classe A) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe B1) à fin Décembre 2010, ayant bénéficié d'arrangements dans le cadre de la circulaire n° 2011-04.

En application de la circulaire de la BCT n°2012-20 du 6 décembre 2012 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents, la banque a constitué par prélèvement sur les résultats des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de la circulaire de la BCT n°91-24.

La méthodologie de calcul desdites provisions a été modifiée par la circulaire de la BCT n°2023-02 du 24 Février 2023.

Ainsi, le stock de provisions collectives constituées par la banque s'élève à 89.582 KTND au 30 juin 2023. TRAITEMENT DES INTÉRÊTS IMPAYÉS SUR CRÉDITS

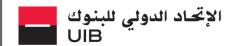
Intérêts impayés sur crédits

Les intérêts impayés sur crédits ne sont pas débités automatiquement dans les comptes des clients mais sont logés dans des comptes d'intérêts impayés. Les impayés sur créances classées parmi les « actifs incertains » (classe B2) ou parmi les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont réservés et présentés en net à l'actif du bilan.

PRÉSENTATION DES PROVISIONS

Les provisions pour dépréciation des éléments d'actifs sont présentées à l'actif du bilan de la banque, en déduction du poste s'y rapportant (créances à la

Le total des provisions pour risque de contrepartie ainsi que des provisions sur les éléments d'actif et de passif s'élève à 500 071 KTND au 30/06/2023 contre 467 339 KTND au 30/06/2022 et se détaille comme suit :



ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES AU 30 JUIN 2023

GROUPE SOCIETE GENERALE

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS ARRÊTÉS AU 30 JUIN 2023 (SUITE)

	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022
Provision pour risque de contrepartie créances douteuses Bilan	282 220	264 311	259 314
Provisions sur décotes de garanties	72 245	72 447	72 264
Provisions à caractère générale dite collective	89 582	83 056	89 582
Provision pour passifs et charges	41 147	32 641	34 770
Provision pour dépréciation fonds gérés SICAR	6 389	6 261	6 236
Provision pour risques de contrepartie hors bilan douteux	5 668	5 577	5 312
Provision pour dépréciation de titres	2 233	2 409	2 399
Provision pour risques sur autres postes d'actifs	573	482	512
Provision pour risque de contrepartie hors bilan additionnelle	14	156	14
Total	500 071	467 339	470 403

TITRES DE PARTICIPATION

Les titres de participation sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition ou, en cas de souscription, à la valeur nominale. Les souscriptions non libérées sont constatées en hors bilan.

Des provisions pour dépréciation sont comptabilisées en cas de différence entre le prix d'acquisition et la juste valeur des titres.

Les bons de trésor assimilables figurent parmi la rubrique « portefeuille d'investissement ».

EVALUATION DES AVOIRS ET DETTES EN DEVISES

Les avoirs et les dettes devises sont réévalués à la date d'arrêté sur la base du cours moyen des devises sur le marché interbancaire

CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

Les créances sur la clientèle présentent au 30/06/2023 un solde de 6 424 249 KTND contre 6 016 049 KTND au 30/06/2022, soit une variation de 408 200 KTND et se détaillent ainsi :

	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022
Comptes ordinaires débiteurs	508 203	464 122	427 399
Autres concours à la clientèle	6 408 126	6 041 663	6 416 463
Crédits sur ressources spéciales	81 709	59 851	75 248
Sous total	6 998 038	6 565 636	6 919 110
Agios et intérêts réservés	(129 742)	(129 773)	(120 222)
Provisions sur créances douteuses	(282 220)	(264 311)	(259 314)
Provisions sur créances douteuses décotes des garanties	(72 245)	(72 447)	(72 264)
Provisions à caractère générale dite collective	(89 582)	(83 056)	(89 582)
Total Créances sur la clientèle	6 424 249	6 016 049	6 377 728

La ventilation des créances sur la clientèle par nature de relation se détaille comme suit :

Désignation	Filiales	Autres	Total
Comptes ordinaires débiteurs	-	508 203	508 203
Autres concours à la clientèle	-	6 408 126	6 408 126
Crédits sur ressources spéciales	-	81 709	81 709
Sous total	-	6 998 038	6 998 038
Agios et intérêts réservés	-	(129 742)	(129 742)
Provisions sur créances douteuses	-	(282 220)	(282 220)
Provisions sur créances douteuses décotes des garanties	-	(72 245)	(72 245)
Provisions à caractère générale dite collective	-	(89 582)	(89 582)
Total Créances sur la clientèle	-	6 424 249	6 424 249

DÉPÔTS DE LA CLIENTÈLE

Les dépôts de la clientèle présentent un solde de 6 034 863 KTND au 30/06/2023 contre 5 460 010 KTND au 30/06/2022. Le solde de ce poste se détaille comme suit :

	30/06/20	23 30/06/202	22 31/12/2022
Dépôts à vue	1 670 9	75 1 554 0	01 1 615 939
Comptes d'épargne	2 165 1	81 1 971 8	45 2 137 071
Comptes à terme et bons de caisse	1 940 6	30 1 671 3	64 1 852 144
Certificats de dépôts	94 6	72 113 6	99 109 402
Autres dépôts et avoirs	161 9	26 147 6	22 161 080
Compte de recouvrement SG (*)	1 4	79 14	79 1 479
Total Dépôts et avoirs de la clientèle	6 034 8	63 5 460 0	10 5 877 115

(*) Le compte de recouvrement SG est en rapport avec l'appel de la garantie donnée par la SG dans le cadre du plan d'assainissement UIB - 2008. La restitution des tants dus par l'UIB est en cours

AUTRES PASSIFS

Les Autres Passifs présentent un solde de 244 275 KTND au 30/06/2023 contre 247 872 KTND au 30/06/2022 et se détaillant ainsi :

	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022
Comptes d'attente et de régularisation passif	38 432	44 625	34 391
Etat impôts et taxes	43 206	37 454	44 074
Sommes dues au personnel	37 769	35 802	34 995
Valeurs exigibles après encaissement	28 561	36 021	23 733
Provision pour passifs et charges	41 147	32 641	34 770
Provision sur engagement hors bilan	5 682	5 733	5 326
Saisies arrêts clients	8 868	12 033	12 008
Provision sur chèques certifiés	17 131	24 391	12 336
Charges provisionnées pour congé à payer	8 735	6 931	6 870
Cotisation CNSS	12 936	11 284	9 442
Fournisseurs factures à payer	1 808	957	2 785
Total Autres passifs	244 275	247 872	220 730

Les provisions pour passifs et charges se détaillent comme suit :

	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022
Provision pour risques divers*	7 617	343	2 542
Provision pour avantages post emploi	32 332	30 117	31 068
Provision sur action en défense	720	1 840	681
Provision pour action en justice	478	341	479
Total Provision pour passifs et charges	41 147	32 641	34 770

(*) - Une provision d'un montant de 5 075 KTND a été constituée suite à la réception d'une notification d'un jugement par défaut condamnant solidairement l'UIB à payer () One provision that minimate use on opposition a été maisse saite.

Ledit montant bit the d'amende. Un recours en opposition a été maisse saite saite sur le présent de la legislation de la l

INTÉRÊTS ET REVENUS ASSIMILÉS

Les intérêts et revenus assimilés totalisent 310 669 KTND au 30/06/2023 se détaillant ainsi :

	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022
Opérations avec les étab. bancaires et financiers	6 611	3 773	6 768
Opérations avec la clientèle	297 046	239 057	515 975
Autres intérêts et revenus assimilés	7 012	9 839	17 730
Total Intérêts et revenus assimilés	310 669	252 669	540 473

COMMISSIONS PERCUES

Les commissions totalisent 80 282 KTND au 30/06/2023 se détaillant ainsi :

-		30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022	
	Commissions sur comptes	17 835	15 911	32 826	
	Commissions sur opérations de caisse	1 147	990	2 195	
	Commissions sur crédits	25 184	24 589	49 599	
	Commissions sur monétique banque à distance	18 290	18 671	37 597	
-	Autres commissions	4 601	4 861	9 643	
	Commissions sur moyens de paiement	7 276	6 454	13 598	
	Autres produits sur services financiers	5 949	6 070	11 997	
	Total Commissions (en produits)	80 282	77 546	157 455	

INTÉRÊTS ENCOURUS ET CHARGES ASSIMILÉES

Les intérêts encourus et charges assimilées totalisent 163 492 KTND au 30/06/2023 se détaillant ainsi:

	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022
Opérations avec les établissements bancaires et financiers	1 441	624	2 568
Emprunts et ressources spéciales	7 663	9 666	18 292
Opérations avec la clientèle	154 220	111 004	242 561
Autres intérêts et charges	168	342	747
Total Intérêts courus et charges assimilées	163 492	121 636	264 168

COMMISSIONS ENCOURUES

Les commissions encourues totalisent 4 434 KTND au 30/06/2023 se détaillant ainsi :

	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022
Commissions monétiques	3 225	2 398	5 485
Redevances et prestations	250	150	357
Autres commissions	235	194	305
Rémunération du fonds géré SICAR	338	396	978
Frais de confection carnet de chèques	79	60	147
Frais télégrammes télex	128	103	230
Règlement télécom SMS Banking	179	168	344
Total Commissions encourues	4 434	3 469	7 846

DOTATIONS AUX PROVISIONS ET RÉSULTATS DES CORRECTIONS DE VALEURS SUR CRÉANCES, HORS BILAN ET PASSIF

Les dotations nettes aux provisions et les pertes sur créances couvertes ou non par des provisions totalisent 28 763 KTND au

	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022
Coût net du risque clientèle	23 631	13 829	35 427
Coût net du risque divers	5 132	253	1 939
Total Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur	28 763	14 082	37 366

Le coût net du risque de clientèle se détaille comme suit

	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022
Dotations aux provisions sur risque de contrepartie*	29 949	22 379	41 993
Reprise sur provisions de contrepartie devenues disponibles	(6 678)	(8 623)	(13 268)
Reprise sur provisions de contrepartie devenues disponibles provenant de la décote	(19)	(21)	(199)
Dotations aux provisions collectives	-	-	6 526
Dotations aux provisions sur risque de contrepartie sur engagements hors bilan	608	173	547
Reprise sur provision sur risque de contrepartie sur engagements hors bilan	(253)	(202)	(839)
Reprise sur provisions hors bilan sur décote	-	-	(143)
Pertes couvertes sur provisions utilisées	365	357	904
Reprise sur provisions de contrepartie utilisées	(365)	(357)	(904)
Pertes couverte sur agios réservés sur créances passées par pertes	232	877	3 853
Reprises sur agios réservés sur créances passées par perte	(232)	(877)	(3 853)
Pertes couverte sur agios réservés sur créances cédées	-	-	5 653
Reprises sur agios réservés sur créances cédées	-	-	(5 653)
Pertes couverte sur agios réservés sur créances radiées	-	-	8 905
Reprises sur agios réservés sur créances radiées	-	-	(8 905)
Reprises sur provisions sur créances cédées	-	-	(2 723)
Reprises sur provisions sur décote de garanties sur créances cédées	-	-	(4)
Pertes couvertes sur créances cédées	-	-	2 727
Reprises sur provisions sur créances radiées	-	-	(16 695)
Pertes couvertes sur créances radiées	-	-	16 695
Pertes non couvertes de contrepartie	24	123	817
Gain de cession	-	-	(7)
Total Coût net du risque clientèle	23 631	13 829	35 427
(*) Le coût net du risque de contrepartie au 30 juin 2023 a subi une variation sensible en lien avec le déclassement de certaines créances.			

Le coût net des risques divers se détaille comme suit :

	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022
Dotations aux provisions pour risques et charges	5 115	105	2 557
Reprises sur provisions pour risques et charges	-	(677)	(1 951)
Reprise de provision sur comptes d'actifs	(41)	(25)	(119)
Dotations aux provisions sur comptes d'actifs	102	138	261
Perte sur éléments hors exploitation	-	697	1 884
Gain sur éléments hors exploitation	(78)	(45)	(829)
Perte sur autres éléments d'exploitation	34	60	136
Total Coût net du risque divers	5 132	253	1 939